



Numéro 124  
24 janvier 2018



- Colza : tour de plaine et pesées sortie hiver
- Reliquats
- Betteraves : conseil variétés
- Prestations
- Formation à venir

Conseil collectif rédigé à partir de notre réseau d'observations en parcelles du début de semaine. Sont concernés par la prescription, les agriculteurs du centre du département de Seine-et-Marne. Les caractéristiques des produits cités peuvent être retrouvées dans le Guide Culture Info.plaine - Interventions de printemps. Si aucune lutte alternative n'est mentionnée, cela signifie qu'elle est inappropriée.

Document rédigé par :

Sébastien PIAUD  
01 64 79 30 92 / 06 07 18 17 66  
Louise VAN CRANENBROECK  
01 64 79 30 75 / 07 79 99 53 40

### Service Agronomie

418 Rue Aristide Briand  
77350 LE MEE-SUR-SEINE  
Tél. : 01 64 79 30 75  
Fax : 01 64 37 17 08  
[www.ile-de-france.chambagri.fr](http://www.ile-de-france.chambagri.fr)

Avec le soutien financier de :



## AGRO-METEO

Le pic du niveau d'eau est annoncé pour la fin de semaine. La saturation des sols en eau annonce un lessivage important de l'azote et du soufre pour cette année. Une période de quelques jours d'accalmie autour du week-end devrait permettre la réalisation des mesures pour les plans prévisionnels de fumure colza (pesées) et blé (reliquats).

## TOUR DE PLAINE

## COLZA

Un tour de plaine est organisé pour visiter les essais « Colza » de la Chambre d'agriculture avec la participation de Bastien Remurier et Laurent Ruck, ingénieur régional de Terres Inovia :

**Judi 1<sup>er</sup> février 2018 à 9 h 30**

sur l'exploitation de MM. Tristan et Alban Guillemain d'Echon  
Ferme de Roize - Chemin Pare 77580 Maisoncelles-en-Brie

Au programme :

- Gagner en performance grâce au colza associé
- Désherbage colza : les nouveautés 2018
- Savoir optimiser son programme désherbage selon le contexte de la parcelle et de l'année
- Actualité de la plaine

Inscription **gratuite** mais **obligatoire** par mail auprès de  
Louise VAN CRANENBROECK, conseillère Grandes cultures :  
[louise.vancranenbroeck@idf.chambagri.fr](mailto:louise.vancranenbroeck@idf.chambagri.fr) (07 79 99 53 40)

## COLZA : comment calculer sa dose prévisionnelle ?

### ➤ Réaliser les pesées sortie hiver

La pesée des colzas permet d'évaluer la biomasse et d'en déduire l'azote déjà absorbé par la plante pour ajuster votre plan prévisionnel de fertilisation.

Sur 4 placettes d'1 m<sup>2</sup> bien réparties sur la parcelle, couper toutes les plantes au niveau du sol, de préférence quand la végétation est ressuyée et peser ces prélèvements.

### ➤ Utiliser la réglette de TERRES INOVIA

Une fois le poids moyen calculé, utilisez la réglette Terres Inovia pour calculer la dose à apporter en fonction de votre sol, etc.

[www.regletteazotecolza.fr](http://www.regletteazotecolza.fr)



**ATTENTION ! Les premiers apports sur colza sont autorisés à partir du 1<sup>er</sup> février ! Si plus de 120 U à apporter, obligation de fractionner en 2 apports.**

## TOUTES CULTURES : RELIQUATS AZOTES SORTIE HIVER (RSH)

### 1<sup>ère</sup> collecte des sacs de RSH le mercredi 31 janvier

Les participants à l'opération AZOTEZ MIEUX sont invités à prélever et à congeler leurs sacs de RSH en prévision de la collecte du mercredi 31 janvier. Une fenêtre de 3-4 jours sans pluie devrait permettre d'accéder aux parcelles.

Si vous êtes dans l'incapacité de réaliser vos prélèvements en raison des intempéries, une autre date de rattrapage sera proposée le mercredi 7 février. Merci de nous tenir informés si vous êtes dans cette situation.

### Le prélèvement : quelques règles simples

- Faire les prélèvements à partir de fin janvier-début février.
- Prélever dans une zone homogène (type de sol, précédent cultural...), dans chaque horizon accessible aux racines (0-30, 30-60, 60-90 cm) et avant tout apport d'azote.
- Au moins 12 prélèvements par parcelle sont nécessaires pour être représentatifs, sinon l'imprécision du résultat peut atteindre 30 %. Pour l'horizon 60-90 cm, on peut s'arrêter à 8 prélèvements car les variations sont moindres.
- Bien mélanger les différents prélèvements **d'un même horizon** pour constituer un échantillon homogène (300 g suffisent).
- Mettre les échantillons à congeler.

### L'analyse

Elle doit concerner l'azote minéral sous forme nitrique (N-NO<sub>3</sub>). Réalisée en laboratoire, elle permet également de connaître l'humidité de l'échantillon et l'azote ammoniacal (N-NH<sub>4</sub>).

Calcul du reliquat azoté efficace : prendre en compte le total du nitrate (NO<sub>3</sub>) de tous les horizons échantillonnés et d'une partie de l'azote ammoniacal selon les cultures.

Exemple pour blé, escourgeon :

Reliquat efficace = RSH N-NO<sub>3</sub> (3 horizons) + RSH N-NH<sub>4</sub> (100 % du 1<sup>er</sup> horizon et 50 % du 2<sup>ème</sup>)

➤ Nous vous incitons fortement à faire réaliser vos analyses par un laboratoire pour obtenir des mesures plus justes et plus fiables que celles de type bandelettes.

## INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

### 5<sup>ème</sup> Programme d'actions Directive Nitrates

#### Prélèvements des Reliquats azotés Sortie Hiver (RSH)

Le 5<sup>ème</sup> programme d'actions Directive Nitrates prévoit l'obligation pour toutes les exploitations de plus de 3 ha en grandes cultures de réaliser :

- 2 RSH minimum (+ 2 supplémentaires dans les parcelles situées en Zones d'Actions Renforcées).
- 1 pesée en sortie d'hiver sur colza (ou estimation satellite ou tous autres moyens d'estimation fiables).

### Mesures obligatoires sur les Zones d'Actions Renforcées (ZAR)

Pour les personnes exploitant plus d'un îlot cultural en ZAR, le nombre de reliquats obligatoires passe à 4 par an (dont 2 minimum dans la ZAR). Dans le cas où un seul îlot est en ZAR, le nombre de reliquats obligatoires passe à 3 par an. Si cet îlot est en colza, le reliquat supplémentaire est remplacé par une pesée ou tout autre outil d'évaluation de l'azote absorbé en sortie d'hiver.

### Comment savoir si je suis en ZAR ?

Il y a deux types de ZAR :

- celles qui suivent les limites communales ;
- celles qui ont une délimitation, liée à la délimitation d'une aire d'alimentation des captages.

## Les Zones d'Actions Renforcées (ZAR) dans le NORD 77

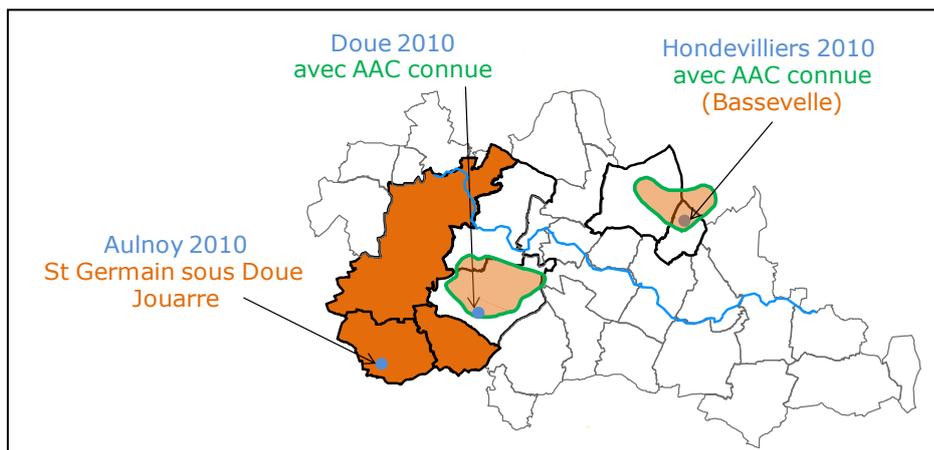
### Communes concernées dans leur intégralité :

JOUARRE, AULNOY,  
SAINT-GERMAIN-SOUS-DOUE

### Communes partiellement concernées car situées dans une Aire d'Alimentation des Captages (AAC) :

AAC de DOUE : nord de DOUE et sud de SAINT-CYR-SUR-MORIN

AAC de HONDEVILLIERS : centre-est de BASSEVELLE et nord de HONDEVILLIERS.



Pour visualiser les cartes des AAC plus précisément, reportez-vous à [l'arrêté](#).

## BETTERAVES

### 🚩 Choix variétaux

Le contexte betteravier a fortement évolué depuis l'année dernière avec de nouveaux planteurs, une perte d'efficacité des strobilurines sur cercosporiose et une campagne d'enlèvement allongée. Le choix variétal est crucial pour assurer au mieux une bonne tenue sanitaire des betteraves dans des conditions parfois difficile comme cela a été le cas cette hiver.

Il est conseillé de privilégier des variétés résistantes à la cercosporiose, notamment pour les arrachages tardifs. Les problématiques sanitaires principales restent ensuite la rhizomanie ou/et les nématodes.

L'ensemble des variétés proposées dans le tableau ci-après sont adaptées pour des arrachages tardifs.

Problématiques	Variétés conseillées	Variétés mieux adaptées aux terres sableuses ou plus superficielles
<b>Rhizomanie + cercosporiose</b>	FD CHELEM*, AUCKLAND*, <b>VULCANIA, CHLOELIA</b>	FD CHELEM, AUCKLAND
<b>Nématode + cercosporiose</b>	<b>ANNABELLA*</b> , VIENETTA, ENCALYPTUS	<b>ANNABELLA*</b> , VIENETTA,
<b>Forte pression rhizomanie + cercosporiose</b>	LINOTTE, <b>LAREINA*</b>	
<b>Rhizoctone brun + cercosporiose</b>	BERLIOZ, RIVOLTA	
<b>Cercosporiose sans autres problématiques</b>	<b>CHLOELIA, VULCANIA, LAREINA*, ANNABELLA*</b>	<b>ANNABELLA*</b>

**En gras les variétés les plus productives parmi celles proposées.**

\* : variétés avec une seule année de référence.

## MES DRON'IM@GES

Il est encore possible de s'inscrire à notre offre « drone » pour vos pesées sortie hiver sur colza.

### Tarifs 1 vol + préconisations

	Les 20 premiers ha	Les 30 ha suivants (de 21 à 50)	Au-delà de 50 ha
<b>1 vol</b>	10,00 € HT/ha	9,00 € HT/ha	8,00 € HT/ha



Carte de modulation automatique : gratuite

Pour passer votre commande "Mes dron'im@ges colza" : [Bon de commande](#)

Les commandes « Mes dron'im@ges blé » seront ouvertes fin janvier. Les tarifs restent identiques à ceux de la prestation colza. Pour tout renseignement ou pré-inscription, merci de vous adresser au secrétariat du service agronomie.

## PPF ET CAHIER D'EPANDAGE

Comme les années précédentes, nous vous proposons de réaliser votre plan prévisionnel de fertilisation et cahier d'épandage.

Rappel des tarifs :

-Abonnés mes p@rcelles : 133 € HT - Non abonnés : 168 € HT

Pour toute commande de PPF **une mesure de pince N-tester® au printemps vous sera offerte.**

## GUIDE CULTURE – INTERVENTIONS DE PRINTEMPS

Le **guide culture, interventions de printemps, campagne 2017-2018** est disponible en ligne sur le site Internet de la Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne, téléchargeable via votre code d'accès ou en édition papier au prix de 35 €, en commande auprès du secrétariat du service Agronomie.



## FORMATION DIVERSIFICATION

Dans un contexte de volatilité des marchés, d'aléas climatiques et de concurrence, vous êtes nombreux à vous interroger sur la mise en place d'une activité complémentaire ou d'une nouvelle production.

Pour vous accompagner aussi bien dans votre réflexion que dans sa concrétisation, la Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France met en place la formation "Entreprendre une diversification agricole : de la réflexion à l'action !". Elle vise la construction du projet de diversification le plus opportun pour votre entreprise, en fonction de vos objectifs, des atouts de votre exploitation, des opportunités et des débouchés.

Cette formation se déroule sur 2 journées et se décline sur plusieurs sites, au choix :

Information et inscription : Sylvie Fortier 01 64 79 30 65 – [sylvie.fortier@idf.chambagri.fr](mailto:sylvie.fortier@idf.chambagri.fr)

MEAUX (77)	PROVINS (77)	ETAMPES (91)	MAGNANVILLE (78)
<b>Judi 15 février 2018</b>	<b>Mardi 6 février 2018</b>	Lundi 12 février 2018	Mercredi 14 février 2018
<b>Judi 24 mai 2018</b>	<b>Mardi 29 mai 2018</b>	Mardi 5 juin 2018	Mercredi 6 juin 2018



Retrouvez les bulletins info.pl@ine, les BSV de la région ainsi que les guides culture sur notre site Internet.  
La Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne est agréée par le ministère en charge de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. **Toute rediffusion et reproduction interdites**